

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : N° d'enregistrement :
Agrica di Anglica (Carlos Maria	1. Intitulé du projet
2.1 Personne physique Nom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET Joigne 3. Catégorie(s) applicable(s) du tables	Prénom Grand Besançon Metropole Jean Louis FOUSSERET - Président Grand Besançon Metropole Forme juridique Forme juridique Tou des seulls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seulls et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Parking public d'environ 130 places + stationnement de véhicules hors gabarit dans des modulaires en deux espaces distincts.
	4. Caractéristiques générales du projet
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
caractéristiques suivantes : - il comportera un contrôle d'accès avec ur - le revêtement des sols sera en enrobés, d le contrôle d'accès et en fond de places de - les clôtures existantes seront conservées - des réseaux seront construits pour l'alime - l'éclairage se fera grâce à des projecteurs	n comprenant 130 places (environ) et 9 box fermés. Ce parking aura les n chenal d'entrée et un chenal de sortie équipés de barrières levantes ; élimité ponctuellement par des bordures en béton pour le cheminement piéton, pour parking ;

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet	
Stationnement résidentiel et pendulaire + véhicules hors gabarit des Directions de l'Etat	
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux	
options techniques:	
- réseaux aériens (électricité, fibre pour le contrôle d'accès et pour les box) ; - bordures collées ;	
- mise en œuvre d'enrobés directement sur le bicouche en place.	
Trois ouvrages impliqueront obligatoirement des déblais :	
 la rampe PMR permettant aux piétons de rejoindre directement le trottoir rue de la Rotonde; le raccordement des sols de l'entrée du parking sur le domaine public; 	
- les massifs de fondation des barrières levantes.	
Ces déblais estimés à moins de 20 m3 seront réglés sur le site, sous la couche d'enrobés	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Parking à gestion publique	

A.5 Dimensions et caractéristiques d Gra Environ 6 400 m² de surface 130 places de stationnement enviror 9 modulaires	u projet et superficie globale de l'opération - préciser ndeurs caractéristiques	isation(s). ient du terrain et sur le projet de
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		
d'implantation		'"_ Lat°'"_
Parcelle BO 101 sise 31 rue de la Rotonde et parcelle BO 517 pour partie, sise 26 C rue du Chasnot	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Long°. Point d'arrivée : Long°.	Lat°"_ Lat°"_
4.7 S'aalt-il d'une modification/exter	e projet et	Out Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	,
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		PPM
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

	_	1	DDDL site non concerné
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			PPRI , site non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le site est pollué
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Incide	nces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Zone sismique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes		Parking, mouvement entrées / sorties de véhicules
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Bruit et nuisances sonores liés au flux de véhicules

				Flux de véhicules
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Eclairage public / Émissions lumineuses des véhicules
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Rejets liés aux véhicules
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×		Modifications mineures en milieu urbain, modifications liées à l'usage nouveau d'un site inoccupé depuis plusieurs années.
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identific Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
×				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu de la présence suspectée de sols pollués en surface, tout déblai issu du site est tenu pour impropre à l'acceptation en installation de stockage de déchets inertes (ISDI). Afin de limiter les coûts qui seraient induits par l'élimination des terres polluées en filière adaptée, les modes constructifs du projet éviteront de générer des déblais. Cette orientation guide les options techniques suivantes :

- réseaux aériens (électricité, fibre pour le contrôle d'accès et pour les box) ;
- bordures collées ;
- mise en œuvre d'enrobés directement sur le bicouche en place.

Néanmoins, trois ouvrages impliqueront obligatoirement des déblais :

- la rampe PMR permettant aux piétons de rejoindre directement le trottoir rue de la Rotonde ;
- le raccordement des sols de l'entrée du parking sur le domaine public ;
- les massifs de fondation des barrières levantes.

Ces déblais estimés à moins de 20 m3 seront réglés sur le site, sous la couche d'enrobés.

7 Au	to-éva	luation (facul	otif
ALC: NO. 14. N. T.	A DINA DI A			

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

9. Engagement et signature	United States	
eur l'exactitude des renseignements ci-dessus	ur l'honneur l'exc	sertifie sur
on le, 9 juin 2020	Besançon	Fait à
La Titoident		
eur l'exactitude des renseignements ci-dessus		

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire